Envoyé en préfecture le 23/01/2026
Reçu en préfecture le 23/01/2026
Publié le
ID : 035-213501521-20260122-2026_010-DE

DCM DU 22 JANVIER 2026

Dossier suivi par :
Direction générale
direction.generale@ville-liffre.fr

DCM N° : *2026.010*

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le **22 janvier** à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni en salle du Conseil.

Date de convocation : 16 janvier 2026 - **Date d'affichage** : 23 janvier 2026
Nombre de conseillers en exercice : 29

20 Présents : Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Jacques BELLONCLE, Alain CLÉRY, Samuel GATTIER, Christophe GAUTIER, Jean-Christophe GILBERT, Éric GOSSET, Grégory PRENVEILLE, Jonathan RAULT, Ronan SALAÜN et Mesdames Claire BRIDEL, Sophie CARADEC, Lydia DERIEUX, Merlene DÉSILES, Chantal FRANCANNET, Awena KERLOC'H, Marie-Christine LESNÉ, Rozenn PIEL, Elsa ROUSSEL et Anne VIOT.

9 excusés : Messieurs Laurent BERTIN, Loïg CHESNAIS-GIRARD, Yannick DANTON, Mickaël ROSETZKY et Mesdames Julie AUBAUD, Laurence BLOUIN-DUFFÉE, Alexandra MARIE, Laëtitia NOËL et Anne-Laure OULED- SGHAÏER,

9 pouvoirs : Messieurs Laurent BERTIN (qui a donné pouvoir à Grégory PRENVEILLE), Loïg CHESNAIS-GIRARD (qui a donné pouvoir à Guillaume BÉGUÉ), Yannick DANTON (qui a donné pouvoir à Alain CLÉRY), Mickaël ROSETZKY (qui a donné pouvoir à Jean-Christophe GILBERT) et Mesdames Julie AUBAUD (qui a donné pouvoir à Awena KERLOC'H), Laurence BLOUIN-DUFFÉE (qui a donné pouvoir à Chantal FRANCANNET), Alexandra MARIE (qui a donné pouvoir à Elsa ROUSSEL), Laëtitia NOËL (qui a donné pouvoir à Lydia DERIEUX) et Anne-Laure OULED- SGHAÏER (qui a donné pouvoir à Christophe GAUTIER).

Secrétaire de séance : Merlene DÉSILES.

Envoyé en préfecture le 23/01/2026
Reçu en préfecture le 23/01/2026
Publié le
ID : 035-213501521-20260122-2026_010-DE

ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES – MARCHÉ COMMUN POUR DES PRESTATIONS DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR DES TRAVAUX « INFRASTRUCTURES/VOIRIE/PETITES OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT »

VU le code de la commande publique et plus particulièrement l'article L.2113-6 ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

VU l'arrêté du 3 octobre 2023 portant statuts de Liffré-cormier communauté ;

Monsieur Alain CLÉRY, 2ème adjoint en charge des Grands travaux, liaisons douces et voirie et des espaces verts, informe l'assemblée que Liffré-Cormier Communauté propose de lancer un marché commun pour des prestations de maîtrise d'œuvre pour des projets de travaux d'infrastructure, de voirie et de petites opérations d'aménagement.

La Commune de Liffré est intéressée par un marché de cette nature afin de répondre à ses besoins pour la réalisation d'esquisses, de plans et d'estimations financières, notamment pour de petits aménagements de type pistes cyclables, stationnement, accessibilité PMR, etc.

Aussi, dans une logique de mutualisation, Liffré-Cormier Communauté et la Commune de Liffré conviennent de recourir au dispositif du groupement de commandes prévu à l'article L2113-6 et suivant du Code de la commande publique afin de réaliser un marché commun.

La convention de groupement de commandes jointe en annexe prévoit que Liffré-Cormier Communauté soit désignée coordonnateur du groupement.

Il est convenu que le Coordonnateur a en charge l'organisation des procédures de passation dans le respect des règles de la commande publique, aboutissant au choix des prestataires. Puis, chaque membre signe, notifie et suit l'exécution du contrat.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE les termes de la convention de groupement de commandes pour la passation d'un marché à bons de commandes pour des prestations de maîtrise d'œuvre en Infrastructure, Voirie et Petites opérations d'aménagement ;
- APPROUVE la désignation Liffré-Cormier Communauté en tant que coordonnateur du groupement ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commandes jointe en annexe, ainsi que ses futurs éventuels avenants.

A Liffré,
Le Maire
Guillaume BÉGUÉ

MAIRIE DE LIFFRÉ
Ille-et-Vilaine

Hôtel de ville
Rue de Fougères
35340 LIFFRE

02 99 68 31 45
contact@ville-liffre.fr

www.ville-liffre.fr